

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT
DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU**

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 30 mai 2017**N° P169591 - DE/1**

et annexe de 4 pages

Matériau présenté par : F. LLI GIOVANARDI E C. SNC
Via G. Marconi, 63
43039 VILLIMPENTA (MANTOVA) - Italie

Marque commerciale : CRISTAL PLUS 800 F/R M2

Description sommaire :
Composition globale : Film PVC plastifié et ignifugé dans la masse.
Application : Tentes et fenêtres portantes
Masse : (1045 ± 10%) g/m²
Epaisseur : (0,805 ± 10%) mm
Coloris : Transparent

Rapport d'essais : N° P169591 - DE/1 du 30 mai 2017

Nature des essais : Essai au bruleur électrique NF P 92-503 (décembre 1995)
Détermination du classement NF P 92-507 (Février 2004).

Classement :**M2****Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : NON LIMITEE A PRIORI**

compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° P169591 - DE/1 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Est seule autorisée la reproduction intégrale soit du présent Procès-verbal de classement qui comprend 1 page soit l'intégralité du Procès-Verbal et rapport annexé qui **comporte 5 pages**.

Trappes, le 30 mai 2017

**Le Responsable du Département
Comportement au Feu et Sécurité Incendie****Maxime MAJ****ESSAIS**
Accréditation
N° 1-0606
Portée disponible
sur www.cofrac.fr**Laboratoire national de métrologie et d'essais**Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 743 B • TVA : FR 92 313 320 244
Barclays Paris Centrale IBAN : FR76 3058 8600 0149 7267 4010 170 BIC : BARCFRPP

RAPPORT D'ESSAI DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 30 mai 2017

N° P169591 - DE/1

1. BUT DES ESSAIS

Les essais auxquels se rapporte ce rapport d'essai ont pour but de déterminer le classement des matériaux, conformément aux prescriptions de l'Arrêté du ministère de l'Intérieur en date du 21 novembre 2002 relatif à leur réaction au feu.

2. PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS

Demandeur de l'essai : F. LLI GIOVANARDI E C. SNC
Date et référence de la commande : Bon pour accord du 12/04/2017 sur devis n° 2017/6416
Producteur : F. LLI GIOVANARDI E C. SNC
Marque commerciale et référence : CRISTAL PLUS 800 F/R M2
Composition globale : Film PVC plastifié et ignifugé dans la masse.
Caractéristiques attestées par le demandeur :
Masse : 1020 g/m² ± 5 %
Epaisseur : 0,8 mm ± 5 %
Coloris : Transparent
Caractéristiques déterminées par le LNE :
Masse : 1045 g/m² ± 10 %
Epaisseur : 0,805 mm ± 10 %
Coloris : Transparent

suite du rapport page suivante

3. MODALITES DES ESSAIS

Date de réception des éprouvettes : 20/04/2017

Conditionnement des éprouvettes préalablement aux essais :

Les éprouvettes, éventuellement placées sur leurs subjectiles, sont conditionnées avant essai dans une atmosphère à (23 ± 2) °C et (50 ± 5) % d'humidité relative pendant sept jours ou jusqu'à obtention de la masse constante (cas des matériaux livrés humides, ou de forte épaisseur).

La masse est considérée constante quand deux pesées successives à 24 h d'intervalle ne diffèrent pas de plus de 0,1 % ou de 0,1 g (on prendra la plus grande valeur de masse).

Date de réalisation des essais : 22/05/2017

4. RESULTATS

4.1. ESSAI AU BRULEUR ELECTRIQUE

4.1.1. DETERMINATION DU MODE LE PLUS DEFAVORABLE

	Eprouvette 1				Eprouvette 2				Eprouvette 3				Eprouvette 4			
Sens	Fabrication Endroit				Fabrication Envers				Travers Endroit				Travers Envers			
Coloris	Transparent				Transparent				Transparent				Transparent			
Percement	Oui				Oui				Oui				Oui			
Moment d'inflammation (s)	20	75			20				20				20			
Durée d'inflammation après retrait de la flamme pilote (s)	29	6			37				33				77			
Propagation de points en ignition hors de la zone déjà carbonisée	-				-				-				-			
Chute de gouttes ou de débris enflammés	Non				Non				Non				Non			
Fluage, chute de gouttes non enflammées	Non				Non				Non				Non			
Longueur détruite/brûlée (mm)	290				220				235				245			

suite du rapport page suivante

4.1.2. POURSUITE DES ESSAIS AVEC LA CONFIGURATION LA PLUS DEFAVORABLE

	Epreuve 5				Epreuve 6				Epreuve 7				Epreuve 8				
Sens	Fabrication Endroit				Fabrication Endroit				Fabrication Endroit				Fabrication Endroit				
Coloris	Transparent				Transparent				Transparent				Transparent				
Percement	Oui				Oui				Oui				Non				
Moment d'inflammation (s)	20	75	-	-	20	-	-	-	20	-	-	-	20	-	-	-	
Durée d'inflammation après retrait de la flamme pilote (s)	29	6	-	-	59	-	-	-	57	-	-	-	72	-	-	-	
Propagation de points en ignition hors de la zone déjà carbonisée	-				-				-				-				
Chute de gouttes ou de débris enflammés	Non				Non				Non				Non				
Chute de gouttes non enflammées	Non				Non				Non				Non				
Longueur détruite/brûlée (mm)	290				340				170				300				Longueur moyenne 275

Durée d'inflammation \leq 5s	Non
Longueur moyenne < 350 mm	Oui
Chute de gouttes enflammées	Non

suite du rapport page suivante

5. **OBSERVATIONS CONCERNANT LES ESSAIS**

NEANT

6. **CONCLUSION ET CLASSEMENT**

A la suite de ces résultats d'essais, le matériau présenté ayant les caractéristiques décrites en première page de ce rapport d'essais obtient le classement :

M2

Pour déterminer le classement, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

7. **DURABILITE DU CLASSEMENT**

NON LIMITEE A PRIORI

Trappes, le 30 mai 2017



Le Responsable du
Département Comportement au
Feu et Sécurité Incendie

Maxime MAJ

Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons, aux produits ou matériels soumis au LNE et tels qu'ils sont définis dans le présent document